

Compte rendu du 17 octobre 2006

Représentant CPC : Marie-Jo HUGONNOT

Notre collègue, Sylvie Lemonnier, suppléante, fait partie du groupe de travail sur la rénovation du BEP Carrières sanitaire et sociale.

☞ **Bonne nouvelle !** : engagement pris par les deux départements ministériels "Travail social et de l'intervention sociale" (Ministère de l'Emploi...) et "20^{ème} CPC sanitaire et sociale" (Ministère de l'Education Nationale) de travailler en commun.

Double problématique :

- la multiplicité des titres et des diplômes visant les mêmes compétences ou domaines de compétences qui au final conduisent à l'exercice d'un seul et même métier d'où le problème de lisibilité et de cohérence au niveau du parcours professionnel
- la surveillance du nombre de diplômes, des passerelles et des besoins du terrain d'où l'opportunité de signer un protocole entre les différents ministères concernés permettant d'instaurer une veille.

☞ **Etat des lieux du travail de la CPC du travail social :**

- *tous les diplômes existants* (du niveau V à I) relevant des affaires sociales ou cosignés par l'éducation nationale *ont été révisités*

- *deux diplômes de niveau II ont été créés* : celui de médiateur familial et le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS).

Répertoire national des certifications professionnelles et des certifications dans le secteur sanitaire et social : site de la CNCPC : www.cncpc.gouv.fr

☞ **En cours de rénovation :**

❖ *Diplôme de Conseiller en Economie Sociale Familiale (DCESF)*: mise en conformité pour l'accès à la VAE et volonté d'ouvrir cette formation à un public plus large que les seuls détenteurs du BTS ESF.(construction modulaire ?) → le référentiel de certification et de formation sera présenté en juin 2007.

❖ ***BEP Carrières sanitaires et sociales :***

La rénovation aura pour objet de permettre une poursuite d'études plutôt qu'une insertion professionnelle directe.

Constat : le secteur sanitaire et social est un secteur à hautes exigences ; il faut anticiper sur les besoins existants dans 5 ans ; l'âge moyen d'entrée dans les professions sociales, même de niveau V, est de 25 ans compte tenu de la complexité de mettre des jeunes au contact de certaines populations en difficulté.

Les futurs travaux de rénovation pourraient commencer en mars 2007 et être présentés en cpc en juin ou juillet 2007, après un temps de capitalisation des données, de réflexion et de diagnostic entre les deux cpc.

☞ **Rénovation de la MC Aide à domicile à l'étude** avec peut-être comme solution sa transformation en diplôme spécifique (les sections de DEAVS sont

soumises à une procédure de déclaration préalable auprès des préfets de région et d'un financement éventuel des régions)